



## Convention de formation

### Entre les soussignés :

- 1) *Association Arrêt sur Images* (Centre de photographie de Lecture)  
Adresse : 5 rue Ste Claire 32700 LECTOURE  
Représenté par M Dominique Laffitte (Président), d'une part,  
et
- 2) *Raison sociale* : .....  
Adresse : .....  
Représenté par M. ...., (*Fonction* : .....), d'autre part,

### Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** L'Association *Arrêt sur Images* qui a la charge de la mise en œuvre des activités du Laboratoire des Médiations en Art Contemporain – Midi-Pyrénées (LMAC-MP), organise deux journées professionnelles ayant pour thème « La médiation écrite : un espace partagé » les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2010 au musée des Abattoirs à Toulouse.

Cette formation représente un volume de 14 heures

**Article 2 :** L' Association *Arrêt sur Images* accueillera le(s) personne(s) suivante(s) (noms et fonctions) :

.....  
.....  
.....

**Article 3 :** En contre partie de la formation, .....s'engage à payer à l'association *Arrêt sur Images* les frais d'inscription d'un montant de 15 €,

- Soit en joignant à l'inscription jointe à la convention un chèque à l'ordre de l'association *Arrêt sur Images*, à envoyer à l'attention de Dominique Blanc, Centre de photographie, 5 rue Ste Claire, 32700 LECTOURE (une facture sera renvoyée à réception du règlement)
- Soit par mandat administratif au vu de la facture émise par l'association *Arrêt sur Images*, ..... se libèrera de la somme due par imputation au compte bancaire de l'association *Arrêt sur Images*

Code Banque  
16906

Code guichet  
00140

Numéro de Compte  
01497932141

Clé RIB  
47

**Article 4 :** En cas d'annulation par le participant sans que l'association *Arrêt sur Images* ne soit avertie avant le début de la formation, l'association *Arrêt sur Images* pourra exiger le paiement de l'intégralité des frais d'inscription.

Il est entendu que si l'association *Arrêt sur Images* annule la formation pour quelle que raison que ce soit, aucun paiement de frais d'inscription ne pourra être demandé.

**Articles 5 :** La présente convention est établie pour la durée de la formation.

**Article 6 :** Tous les différends auxquels la présente convention pourrait donner lieu seront résolus par voie d'arbitrage selon les règles professionnelles de conciliation.

Fait en double exemplaire à Lectoure, le 18 octobre 2010

Pour l'employeur du stagiaire,  
nom : ..... qualité : .....

Pour l'organisme de formation,  
Dominique Laffitte